



AGE d'Intergamma le 9 mai 2018

Bourrelier Group exige des éclaircissements sur la position des franchisés qui s'opposent à l'opération « Guinness »

Suite à la vente de ses activités françaises et espagnoles sous l'enseigne Bricorama et de son bureau de sourcing asiatique, Bourrelier Group a conservé intégralement son réseau de 75 magasins de bricolage (34 aux Pays-Bas et 41 en Belgique) qui opèrent actuellement sous les formules de franchise Karwei et Gamma. Bourrelier Group est également toujours actionnaire d'Intergamma, la société franchiseur pour les deux formules, à concurrence de 3,4% du capital.

Bourrelier Group participe à Intergamma depuis le 1er janvier 2002. Tous ses magasins de bricolage au Benelux sont exploités sous les enseignes Gamma et Karwei. Bourrelier Group a continuellement soutenu le développement de la franchise, investissant au fil des années dans ses magasins dans une perspective à long terme et d'expansion de ses affaires. Avec 75 magasins en franchise, Bourrelier Group est le second franchisé le plus important après le groupe Van Neerbos, qui appartient au groupe Irlandais CRH et qui exploite 156 magasins au sein de la franchise Intergamma.

Depuis plus d'un an, Bourrelier Group s'est opposé et persiste à s'opposer aux modalités et conditions de la transaction initiée par la direction d'Intergamma visant faire acquérir par Intergamma du groupe CRH ses 156 magasins dans le Benelux et également sa participation de plus de 49% dans le capital d'Intergamma (ci-après « l'opération Guinness »).

Bourrelier Group reste opposé aux conditions et modalités proposées pour l'opération Guinness et conteste principalement la structure de gouvernance et de financement que la direction souhaite imposer aux franchisés. En effet, il est demandé aux franchisés de participer au financement de l'opération en renonçant substantiellement (45% voir plus) aux ristournes et aux bonus d'achats auxquels les franchisés ont droit en fonction des volumes achetés via la centrale d'achat d'Intergamma auprès des fournisseurs.

La poursuite de l'opération Guinness a fait l'objet d'une approbation formelle par une large majorité des actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire d'Intergamma qui s'est tenue le 6 février 2018. Cette majorité s'explique en grande partie le pouvoir de vote dominant de CRH.

Avec 7 autres franchisés, Bourrelier Group maintient sa décision de refuser de participer à l'opération Guinness dans sa forme actuelle, et Bourrelier Group garde toutes ses options stratégiques et judiciaires ouvertes.

Ensemble, les franchisés ayant refusé de participer à l'opération représentent près de 41% du chiffre d'affaires des magasins franchisés Intergamma et 41,3% des achats du groupe auprès des fournisseurs, ceci sans tenir compte des magasins appartenant à CRH ni de ceux appartenant déjà à Intergamma. Si l'on en tient compte, les opposants représentent plus de 22% du chiffre d'affaires et des achats du groupe.

La Direction d'Intergamma a confirmé sa volonté de poursuivre l'opération Guinness. Elle a signé début mars 2018 un accord de principe avec le groupe CRH et avec le consortium des banques et souhaite finaliser l'acquisition à brefs délais.

Bourrelier Group n'a toujours pas obtenu à ce jour des éclaircissements et des réponses claires, précises et documentées à diverses questions posées. Pour Bourrelier Group, il est incompréhensible et inconcevable de ne pas exiger ces précisions ni de ne pas disposer de toute la documentation souhaitée pour pouvoir apprécier les risques et conséquences de celle-ci en parfaite connaissance de cause.

N'ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes, ou à tout le moins incomplètes ou imprécises, ni toute la documentation demandée, Bourrelier Group a fait usage de son droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire d'Intergamma qui aura lieu ce 9 mai 2018, à 13h00, selon un ordre du jour qui a été déterminé expressément à la demande de Bourrelier Group.

Bourrelier Group espère avoir enfin à cette occasion des éclaircissements sur les divers points soulevés et visés par l'ordre du jour, notamment les éléments suivants :

- Etat d'avancement de l'opération Guinness et réponses aux questions concernant les conséquences pour les franchisés qui n'y participent pas ;
- Mise à jour du business case ayant servi de base à la préparation de l'opération Guinness, au vu de l'évolution des résultats ;
- Mise à jour du bilan d'ouverture (actifs/passifs) en cas de réalisation de l'opération Guinness ;
- Evolution du bilan et des résultats des magasins VNG faisant l'objet d'une acquisition ;
- Conditions et modalités de financement, tant auprès du consortium des banques qu'auprès de CRH qui restera impliqué dans le groupe (sans détenir de magasins) via un prêt-vendeur et par le biais d'une mise en capital ;
- En réponse aux questions posées par Bourrelier Group, justification (pour les années depuis 2012) du mode de calcul des ristournes et bonus d'achat qu'Intergamma obtient des fournisseurs en fonction des volumes achetés et doit reverser aux franchisés ;
- Organisation concrète de la franchise et règles de fonctionnement internes après le closing de l'opération Guinness : règlement d'éventuels conflits d'intérêts entre les magasins propres et les magasins des franchisés, prise en charge des frais de l'opération Guinness, garanties contractuelles et sûretés pour les franchisés qui ne participent pas à l'opération, relations intra-groupe entre le franchiseur et l'opérateur des magasins propres, etc.

Bourrelier Group entend poursuivre le dialogue entamé depuis des mois avec la Direction et les membres du conseil de surveillance d'Intergamma afin de préserver et de poursuivre le développement futur de ses activités en Belgique et aux Pays-Bas.

A l'issue de et en fonction des éléments qui ressortiront de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai prochain, Bourrelier Group n'hésitera toutefois pas à prendre toutes les mesures utiles afin de préserver ses intérêts et d'envisager toutes démarches utiles à cette fin, ceci dans le seul but de préserver ses intérêts, de protéger ses investissements historiques et de garantir, dans un contexte de marché difficile, l'avenir de ses magasins. La priorité stratégique de Bourrelier Group est de redéployer et de développer ses magasins et d'offrir les meilleures perspectives d'avenir à son personnel en Belgique et aux Pays-Bas.

Soucieuse des intérêts de ses actionnaires, la direction de la société BOURRELIER Group ne manquera pas de tenir informé le marché des développements à venir.

Contact:

Mme Carole Haddad: 01 823 923 71 [c.haddad@bourrelier-group.com](mailto:c.haddad@bourrelier-group.com)

[www.bourrelier-group.com](http://www.bourrelier-group.com)

BOURRELIER GROUP

Siège : 21, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 94120 Fontenay sous-bois  
Société Anonyme au capital social de 31.106.715,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

EURONEXT  
ISIN : FR 000 0054421

